



## Sommaire, mai 2025

<b>Vie de l'Église</b>	<b>2</b>
Prochaines rencontres en 2025.....	2
<b>Actualités</b>	<b>2</b>
Faire mémoire : 8 mai .....	2
Inscriptions au Grand Kiff et à l'Alter Kiff.....	2
Avenir de l'UEPAL.....	3
<b>Vie dans les paroisses et les secteurs</b>	<b>3</b>
Vacances de postes .....	3
<b>Informations administratives et financières</b>	<b>4</b>
Indemnité de logement.....	4
Indemnité kilométrique.....	5
Déclarations de revenus et avantages en nature.....	5
<b>Annonces</b>	<b>5</b>
Recherche chapeau de pasteur.....	5
Fermeture de la librairie Oberlin pour travaux .....	6

Vous recevez cette lettre d'information car vous êtes engagés dans l'UEPAL.

## Vie de l'Église

### Prochaines rencontres en 2025

Le rappel des temps forts de la vie de l'Église est une invitation à porter ces rencontres dans votre prière d'intercession.

10 mai	<b>Rencontre des laïcs luthériens et réformés</b> , à Strasbourg au centre culturel Saint-Thomas Une journée pour échanger et se ressourcer est proposée aux personnes engagées au sein des instances de décisions de l'UEPAL. <i>Renseignements : Agnès Berger, <a href="mailto:agnes.jo.berger@hotmail.fr">agnes.jo.berger@hotmail.fr</a></i>
26 mai	<b>Pastorale générale de l'UEPAL</b> , à Strasbourg-Neudorf Thème « <i>Le christianisme au service d'un monde bouleversé</i> » avec l'intervention de Mme Anne Soupa, bibliste française, journaliste connue pour sa candidature au poste d'archevêque de Lyon. <b>Aux ministres du culte en exercice : merci de renseigner, avant le 12 mai, le formulaire d'inscription reçu par mail.</b> Uniquement sur inscription. Nous espérons vous y retrouver en nombre. <i>Renseignements : Josiane Acker, assistante de la DRH, <a href="mailto:josiane.acker@uepal.fr">josiane.acker@uepal.fr</a> ou 06 25 29 18 46</i>
28-29 juin	<b>Consistoire supérieur de l'EPCAAL, Synode de l'EPRAL et Assemblée de l'UEPAL</b> , à Oberbronn
29 juin	<b>Culte de reconnaissance des ministères particuliers</b> , à Oberbronn
4 octobre	<b>AG d'Entraide et solidarité protestantes</b> , à Strasbourg en l'église protestante Saint-Pierre-le-Vieux à Strasbourg
10 octobre	<b>Rencontre des président·es de consistoires luthériens</b>
11 octobre	<b>Consistoire supérieur de l'EPCAAL</b> , à Strasbourg
19 octobre	<b>Culte d'ordination et de reconnaissance du ministère pastoral</b> , à Mulhouse
15 novembre	<b>Assemblée de l'Union</b> , à Strasbourg

## Actualités

### Faire mémoire : 8 mai

#### Rappel

Le Conseil de l'Union met à disposition un message et une prière pour faire mémoire du 8 mai 1945. Toutes les paroisses sont invitées à faire sonner les cloches le jeudi 8 mai à 20h. Texte et prière peuvent être lus à l'occasion d'une prière de la paix le 8 mai ou lors du culte dominical.  
[Retrouvez les éléments en ligne](#)

### Inscriptions au Grand Kiff et à l'Alter Kiff

#### Profitez des tarifs réduits jusqu'au 15 mai !

Le Grand KIFF, le rassemblement jeunesse des 14 - 20 ans, a lieu du 25 au 29 juillet à la Force en Dordogne.

- Tarif réduit de 85 € **jusqu'au 15 mai**
- Tarif normal de 110 € **jusqu'au 15 juillet**

L'Alter KIFF, pour les 18 - 35 ans, a lieu du 18 au 31 juillet à la Force en Dordogne. C'est l'occasion de donner sens à son été en contribuant à l'organisation du Grand KIFF.

- Tarif réduit de 130 € **jusqu'au 15 mai**
- Tarif normal de 180 € **jusqu'au 15 juillet**

En savoir plus : <https://www.legrandkiff.org/>

## Avenir de l'UEPAL

### CAPS 2035 : Quel avenir pour l'Église ?

Vous avez encore jusqu'au 31 mai pour contribuer à la réflexion sur les CAPS 2035. Vous trouvez sur le site dédié aux acteurs de l'UEPAL les propositions de l'Assemblée de l'Union, un questionnaire en ligne pour faciliter vos réponses, un guide pour animer une session de créativité, le planning :

<https://acteurs.uepal.fr/uepal/actualites/caps-2025-2035>



## Vie dans les paroisses et les secteurs

### Vacances de postes

#### Ministères en paroisse ou sectoriels

Inspection Alsace Bossue - Moselle

- **Pôle paroissial Phalsbourg-Hangviller-Wintersbourg**

Inspection de Bouxwiller

- **Consistoire de Pfaffenhoffen (Pfaffenhoffen)**
- **Consistoire de Schwindratzheim (Schwindratzheim)**

Inspection de Brumath

- **Consistoire de Bischheim : Souffelweyersheim-Reichstett-Hoenheim (Souffelweyersheim)**
- **Consistoire de Vendenheim – secteur du Kochersberg : Berstett-Olwisheim & Reitwiller-Gimbrett (Berstett)**
- **Consistoire de Vendenheim : Vendenheim (0,6 ETP) – Accompagnement des prédicateurs (0,4 ETP)**

Inspection de Colmar

- **Consistoire de Munster : Dynamique consistoriale, ministère particulier d'Animateur·trice communautaire, chargé·e de mission enfance-jeunesse**

Inspection de Dorlisheim

- **Benfeld-Boofzheim**
- **Consistoire de Rothau (Waldersbach)**

Inspection de Wissembourg

- **Consistoire de Hatten : Secteur Maillon Rhin-Moder**
- **Consistoire de Woerth (Langensoultzbach)**

Consistoire réformé de Strasbourg

- **Diedendorf-Burbach**

#### Ministères spécialisés (pasteurs) ou particuliers (autres ministères)

AESMS :

- **Aumônerie interconsistoriale d'Alsace Bossue-Moselle (Aumônier d'Établissement)**
- **Centre Hospitalier de Haguenau (Aumônier coordonnateur ou référent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025)**
- **CHS Erstein et EHPAD du Consistoire de Gerstheim (Aumônier d'Établissement)**
- **Robertsau-Bethel Strasbourg (Aumônier d'Établissement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025)**

- **Groupe Saint-Vincent de Paul (Cliniques Ste Barbe et Ste Anne) – UGECAM Strasbourg (Aumônier d'Établissement)**

**Consistoire et paroisse de Colmar :**

- **Association Campus (diacre)**

### Postes pastoraux hors Bureau des Cultes

- **EPUDF** : le communiqué des postes vacants au 1<sup>er</sup> juillet 2025 est disponible [ici](#).

### Candidatures

Les candidatures sont à adresser à la présidente du Conseil de l'Union par l'intermédiaire du président-e de consistoire réformé ou de l'inspecteur-riche ecclésiastique concerné-e par le poste visé (ou du responsable de service pour l'AESMS). La déclaration de candidature est assortie d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation fondée sur le projet de paroisse/secteur/poste, ainsi que sur le cahier des charges ou la lettre de mission (documents disponibles à la Direction des Ressources Humaines sur simple demande).

Lorsque la décision du Conseil restreint est favorable, la candidature est transmise et l'ensemble de ces documents servent de base aux entretiens.

Contact : Josiane Acker, [josiane.acker@uepal.fr](mailto:josiane.acker@uepal.fr) ou 03 88 25 90 08

### Vacances pastorales dans un secteur ou une paroisse

Lorsqu'un secteur ou une paroisse connaît une vacance pastorale, il/elle contacte le-a président-e du consistoire réformé ou l'inspecteur-riche ecclésiastique, afin d'engager avec lui-elle la réflexion sur l'avenir, dans le cadre d'un projet de secteur ou d'un projet paroissial articulé avec le projet du secteur ou du Consistoire. À l'issue de ce travail, le dossier est transmis par la voie institutionnelle (président-e de consistoire, inspecteur-riche ecclésiastique) au Conseil de l'Union en vue d'une déclaration de vacance (pour l'EPRAL : après validation du Conseil synodal).

## Informations administratives et financières

### Indemnité de logement

Les pasteurs exerçant un ministère spécialisé qui ne sont pas logés peuvent, dans certaines situations, prétendre à une indemnité de logement mensuelle. Le montant est fixé annuellement par le CA de l'ESP et régulièrement indexé sur l'évolution de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Le Conseil de l'Union a décidé d'une hausse de 1.82% et fixe le barème des indemnités logements suivant, à compter du **1<sup>er</sup> avril 2025** :

Situation personnelle	ZONE 1 (+ de 100.000 hab.)	ZONE 2 (+ de 10.000 hab.)	ZONE 3 (- de 10.000 hab.)
Foyer sans enfant	688.22 €	688.22 €	688.22 €
Foyer avec 1 enfant à charge	860.14 €	860.14 €	860.14 €
Foyer avec 2 enfants à charge	1032.86 €	980.91 €	929.30 €
Foyer avec 3/4 enfants à charge	1204.26 €	1144.35 €	1083.83 €
Foyer avec 5/6 enfants à charge	1376.68 €	1307.84 €	1239 €

## Indemnité kilométrique

Barème inchangé à 0.447 €/km (base de 6 cv, au-delà de 20 000 km).

**Les frais pour trajet au sein d'une même ville ne sont pas remboursables.** Sont concernés Mulhouse, Metz, Strasbourg « petite couronne » (67000/67100/67200/67300).

**Frais de déplacement et remise d'un reçu fiscal.** Il est possible d'abandonner ses frais de déplacement, de renoncer au paiement des indemnités kilométriques. Cette action assimilable à un don permet de bénéficier d'une réduction d'impôt. Ce mode de dédommagement peut être au bénéfice de la paroisse.

Le service financier est à votre disposition pour toute information : [service-financier@uepal.fr](mailto:service-financier@uepal.fr)

## Déclarations de revenus et avantages en nature

Les avantages en nature, c'est-à-dire la mise à disposition de biens et de services à titre gratuit (comme la fourniture du logement), sont imposables au même titre que la rémunération principale.

 **Tableau - Barème d'évaluation forfaitaire de l'avantage en nature logement (imposition des revenus de 2024)**

Rémunération brute mensuelle	Logement d'une pièce principale	Évaluation par pièce principale
Moins de 1 932,00 €	77,30 €	41,40 €
De 1 932,00 € à 2 318,39 €	90,20 €	57,90 €
De 2 318,40 € à 2 704,79 €	102,90 €	77,30 €
De 2 704,80 € à 3 477,59 €	115,80 €	96,50 €
De 3 477,60 € à 4 250,39 €	141,90 €	122,30 €
De 4 250,40 € à 5 023,19 €	167,40 €	147,70 €
De 5 023,20 € à 5 795,99 €	193,30 €	180,10 €
À partir de 5 796,00 €	218,80 €	205,90 €

Lorsqu'un pasteur bénéficie d'un logement de fonction, le nombre de pièces à usage privatif considérées comme des avantages en nature est réputé être égal à trois (au plus), quelle que soit la taille réelle du logement mis à disposition. Cette solution est retenue pour l'application d'une égalité de traitement entre tous les ministres du culte protestant.

Le montant de l'avantage mensuel est à multiplier par le nombre de mois de présence dans le logement. L'évaluation par semaine est égale à la quote-part du montant mensuel, arrondi à la dizaine de centime d'euros la plus proche.

Un local à usage professionnel peut être déduit lorsqu'il fait partie intégrante du logement (bureaux, salles de réunion...).

L'abattement pour sujétion (personnel logé par nécessité de service) égal à 30% ne peut pas s'appliquer.

Lorsqu'un pasteur perçoit une indemnité de logement, c'est ce montant qui est à déclarer.

## Annonces

### Recherche chapeau de pasteur

La paroisse de Pfulgiesheim contribue à une exposition du Musée du Kochersberg à Truchtersheim sur les "Objets Liturgiques" que possèdent et qui se cachent souvent dans les paroisses du Kochersberg. Elle se nomme "Sacree Expo" et se tiendra de juin 2025 à janvier 2026.

Pour l'habillage d'un mannequin avec une robe pastorale, la paroisse lance un appel pour trouver un chapeau de pasteur.

Contact : Elisabeth Dupeux Weber, présidente du conseil presbytéral de la paroisse de Pfulgriesheim, 06 33 19 57 91 - [paroisse.pful@hotmail.com](mailto:paroisse.pful@hotmail.com)

## Fermeture de la librairie Oberlin pour travaux

**Du 30 juin au 25 août**

Réouverture le mardi 26 août à 10h.

Merci pour votre compréhension.